

**Arrêté n° 26-230 portant délégation de signature du président de l'université Jean Moulin à
la direction de l'unité mixte de recherche 5600 Environnement Ville Société (EVS)**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche, notamment l'article L. 313-1 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 26-357 portant nomination de Mme Anne HONEGGER à la direction de l'unité mixte de recherche 5600 Environnement, Ville et Société,

Arrête

Article 1 – Délégation est donnée à Madame Anne HONEGGER, professeure des universités, directrice de l'unité mixte de recherche 5600 Environnement Ville Société (UMR EVS), à l'effet de signer, au nom du président de l'université Jean Moulin, les actes relatifs :

- aux engagements juridiques et aux bons de commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4000 € hors-tax ;
- à la certification des services faits ;
- aux ordres de mission en France des enseignants-chercheurs, des doctorants de l'université, et des personnes invitées conduites à se déplacer dans le cadre des activités de recherche de l'UMR EVS ;
- à la liquidation des frais de déplacement afférents aux ordres de mission.

Article 2 – Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 2026 et jusqu'à la fin des fonctions de Mme HONEGGER à la direction de l'UMR EVS.

Article 3 – Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Jean Moulin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 1^{er} février 2026

Le président de l'université Jean Moulin,



Gilles BONNET